

Des voix: Bravo!

M. Althouse: Je voudrais faire deux brèves observations au sujet du projet de loi, de la procédure et de certaines des discussions qui ont eu lieu au comité, afin que la Chambre en soit au courant.

J'ai déclaré devant le comité qu'il aurait fallu modifier la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles. Comme l'a fait valoir le secrétaire parlementaire, la loi a pour objet d'aider les cultivateurs à acheter de l'outillage agricole, du bétail, des bâtiments et des terres à moyen terme.

Depuis qu'elle existe, la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles a été étudiée tous les trois ans, avec diverses modifications et améliorations qu'on y apportait chaque fois. À l'origine, la loi visait uniquement les prêts consentis pour l'achat d'outillage agricole, mais d'autres sortes de biens y ont été ajoutées par la suite. C'est seulement à l'occasion des deux ou trois dernières modifications apportées à la loi qu'on a ajouté l'acquisition de terres.

À un certain moment la loi a été modifiée pour faciliter les réparations coûteuses apportées aux machines agricoles, et nous pourrions faire de même aujourd'hui pour la rénovation des bâtiments de ferme. Ainsi, les agriculteurs ont recours à la loi non seulement pour acheter de l'équipement, mais aussi dans une certaine mesure, pour revaloriser leur exploitation de sorte que l'aide offerte devient une sorte de crédit à l'exploitation. Quand une réparation coûteuse s'impose à une machine agricole, on peut réclamer un prêt à l'amélioration agricole pour payer le coût de cette réparation. On pourrait faire de même si des bâtiments étaient endommagés par un grand vent.

L'amendement que j'ai proposé a été déclaré irrecevable parce qu'il était proposé par un député de l'opposition. On a décidé que seul un député ministériel pouvait proposer ce type d'amendement. Je suis un peu déçu que le gouvernement n'ait pas cru bon d'y donner suite. Nous n'aurions eu rien à déboursier de plus pour accroître le montant des garanties au-delà des crédits déjà affectés. On nous a dit au comité que les garanties actuelles étaient valables pour une période de trois ans jusqu'à concurrence de 1,550 millions. On nous a dit également que la limite n'avait jamais été approchée. Au cours des trois dernières années, la demande maximale n'a pas excédé les 750 millions. En somme, moins de la moitié des fonds prévus ont été utilisés. Il n'eut pas été nécessaire de relever le plafond des garanties globales, si bien que l'amendement que je proposais n'aurait eu aucun effet sur les crédits que le gouvernement est déjà prêt à débloquent.

L'amendement aurait ajouté, en plus des réparations et améliorations aux machines agricoles et aux bâtiments, la réparation et l'amélioration—d'une certaine manière—du fonds de terre et du troupeau reproducteur, par le recours aux services d'insémination artificielle, l'achat d'engrais, d'herbicides, de graines et de plants, toutes choses qui servent grandement à améliorer une exploitation agricole.

● (1420)

En général, parce qu'il s'agit de terres agricoles, les gens s'imaginent que nous parlons de ressources renouvelables. Cependant, si nous manquons de moyens financiers, ou si nous ne prenons pas soin d'amender ces terres, ces ressources dites renouvelables auront tôt fait de s'épuiser. Je suis au courant des études de sol que le P^r Rennie, de l'Université de la Saskatchewan, a effectuées dans les provinces des Prairies.

Sécurité des conteneurs—Loi

Elles indiquent que les sols, du moins dans les provinces des Prairies, sont environ la moitié moins fertiles qu'ils n'étaient il n'y a que 60 ou 70 ans. Faute de programmes agricoles dynamiques et de moyens financiers pour favoriser la rotation des cultures et l'utilisation judicieuse des engrais, l'apport des ressources renouvelables à l'économie du Canada ne fera que décroître.

Il importe que ces prêts servent en partie à dédommager les agriculteurs des frais d'exploitation qu'ils subissent chaque année, surtout lorsque les taux d'intérêt sont très élevés et que certaines régions sont durement touchées, comme ce fut le cas l'année dernière. Je songe aux producteurs de pommes de terre des Maritimes qui ont connu trois années de mévente de suite et qui ont eu bien du mal à financer leurs dernières semailles. Nous estimons que des garanties comme celles-là permettraient aux banques de prêter de nouveau aux agriculteurs l'argent dont ils ont besoin pour les semences et les engrais.

Voilà les raisons qui motivaient la proposition. Nous regrettons que le gouvernement n'ait pas jugé opportun de l'inclure dans les propositions d'amendement. Cependant, nous avons entendu avec joie le directeur chargé d'appliquer la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles déclarer qu'on allait procéder à une étude de tout le domaine du crédit agricole. Il n'a pas précisé quelles seraient les modalités de cette étude, ni s'il s'agirait d'une enquête publique. Je prie le secrétaire parlementaire d'user de son influence pour s'assurer que les associations agricoles et les agriculteurs eux-mêmes participent à cette étude. Il est grand temps qu'on revise et mette à jour la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, la loi sur le crédit agricole, et toutes les autres lois grâce auxquelles le gouvernement fournit du crédit agricole, de façon qu'elles répondent mieux aux besoins actuels des agriculteurs.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

* * *

[Français]

LA LOI DE LA CONVENTION SUR LA SÉCURITÉ DES CONTENEURS

MESURE VISANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports) propose: Que le Bill C-21, Loi de mise en œuvre de la Convention internationale sur la sécurité des conteneurs, dont le comité permanent des transports a fait rapport avec des propositions d'amendement, soit agréé.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Quand le bill sera-t-il lu pour la 3^e fois?

Des voix: Maintenant.

M. Pepin propose: Que le bill soit lu pour la 3^e fois et adopté.

[Traduction]

M. Robert Bockstael (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je tiens à remercier les membres du comité qui ont étudié le bill. La Chambre en a